



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE (PDACG)

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771– GN / Don N° D713 – GN

MINISTERE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DES PME



AGENCE GUINÉENNE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

**Recrutement d'un Consultant individuel pour élaborer le Guide
de l'exportateur (AGUIPEX)**

Octobre 2023

LES TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION DU GUIDE DE L'EXPORTATEUR

I. CONTEXTE

La République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), ont signé le 29 mars 2021, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), sur une période de cinq (5) ans. Cet Accord est entré en vigueur le 18 juin 2021 et le Projet a été lancé officiellement le 9 juillet 2021. Le coût global du projet est de 107 000 000 USD comprenant le fonds de contrepartie du Gouvernement Guinéen d'un montant de 7 000 000 USD.

Le PDACG s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) 2016-2020 qui est l'une des stratégies du Gouvernement Guinéen pour la mise en œuvre du volet relatif à l'Agriculture contenu dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2018-2025) soutenu par l'Union africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Pour le Groupe de la Banque mondiale, le projet s'inscrit dans son cadre du Diagnostic Systématique Pays 2018-2023 sur lequel il fonde ses interventions en Guinée.

L'approche du projet est fondée sur la transformation du secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés pour développer en Guinée des chaînes de valeur agricole en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et de créer des emplois et des opportunités économiques.

Les principes d'intervention du projet sont essentiellement : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Boké-Kamsar et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial du projet sur les chaînes de valeur à fort potentiel (fonio, fruits, viande rouge et volaille, noix de cajou) et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

L'AGUIPEX- Agence Guinéenne de Promotion des Exportations, à l'instar de plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participe à la mise en œuvre du projet. C'est dans ce cadre que « **L'Elaboration du Guide de l'exportateur** » sera réalisée pour aider les opérateurs économiques évoluant dans l'exportation ou désirant se lancer dans l'exportation en leur apportant des éléments d'information sur les règles de fonctionnement du commerce international ainsi que sur les différents dispositifs d'appui, d'accompagnement et de soutien de l'Etat en vue de lui permettre d'élaborer sa propre stratégie à l'export.

II. OBJECTIF GENERAL : Mettre à la disposition de l'AGUIPEX et les acteurs des filières d'exportation des informations commerciales.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES : fournir aux producteurs, aux entreprises et autres des informations essentielles pour réussir l'exportation de leurs produits.

Il définit les conditions que doivent remplir les entreprises pour répondre aux attentes des acheteurs étrangers de produits d'exportation. Il devra également fournir des informations sur les marchés internationaux des produits cibles afin de permettre à chaque entreprise d'accroître ses chances de succès à l'exportation.

IV. TACHES DU CONSULTANT

Les principales activités qui seront réalisées par le consultant se déclinent comme suit :

- Collecter des informations sur les types de guide existants
- Faire l'analyse documentaire

- Rédiger la version provisoire du guide ;
- Présenter la version provisoire du guide à l'AGUIPEX et partenaires pour revue et validation ;
- Produire la version définitive du guide de l'exportation incluant les recommandations ;

V. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- Elaborer un guide de l'exportateur des produits du PDACG ;

VI. DUREE ET PERIODE DE MISE EN ŒUVRE

La mission sera réalisée sur une durée quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

VII. PRODUITS ET LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra produire les documents suivants :

- ✓ 1200 exemplaires de la version définitive du Guide de l'exportateur ;
- ✓ Une version électronique du Guide de l'exportateur en format PDF et WORD
- ✓ 5 exemplaires du rapport final d'activités.

VIII. PROFIL DU CONSULTANT

a- Principales qualifications et expérience :

- Disposer d'au moins un bac + 5 en sciences sociales, juridiques, économiques, gestion et commerce international ou autres diplômes équivalents.
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de développement du commerce et de la mise en œuvre des projets ;
- Avoir réalisé ou participé au moins à deux (2) de missions de rédaction des documents stratégiques (plan d'affaire, projet/programme de développement....) ;
- Avoir réalisé ou participé au moins à deux (2) de missions de rédaction guide de l'exportateur
- Parfaite maîtrise de la langue Française.

IX DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :

Les manifestations d'intérêts devront être déposées ou transmises par courriel à Adresse : **République de Guinée, Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 620 02 22 62, Email : ousmanebah14@gmail.com** . Et porter expressément la mention de « **Services Consultant pour élaborer le Guide de l'exportateur (AGUIPEX)** »

À l'attention : M. Ousmane BAH, Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée

NB : Les références doivent être accompagnées de certificats de services rendus délivrés par les bénéficiaires des prestations et indiquant la description du projet, l'étendue et la valeur du marché. En l'absence de ces documents, l'expérience déclarée ne sera pas considérée